

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ACADEMIE NATIONALE DE
FOOTBALL

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NATIONAL FOOTBALL ACADEMY

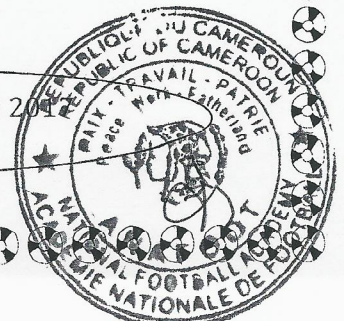
BOARD OF DIRECTORS

ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL

ANAFoot

**PROCES-VERBAL
DES TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

YAOUNDE, LE 20 DECEMBRE 2014



L'an deux mil dix-sept et le 20 du mois de décembre, s'est tenue dans la salle des Conférences du Stade Omnisports AHMADOU Ahidjo de Yaoundé, la deuxième Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot).

La Séance était présidée par **Monsieur Issa HAYATOU**,

Président dudit Conseil.

Outre le Président, ont participé aux travaux :

Messieurs :

ZE MBARGA,

Représentant de la Présidence de la République

Membre ;

HAROUNA HASSAN,

Représentant des Services du Premier Ministre

Membre ;

OUMAROU TADO,

Représentant du Ministère des Sports et de l'Education Physique

Membre ;

KONGO ELANGA Désiré

Représentant du Ministère des Finances

Membre ;

MEVOUA Benoît Placide

Représentant du Ministère de l'Economie de la Planification

et de l'Aménagement du Territoire

Membre ;

MAMAT BOUKAR ALIPHA,

Représentant du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique

Membre ;

KOU EKAM Justin,

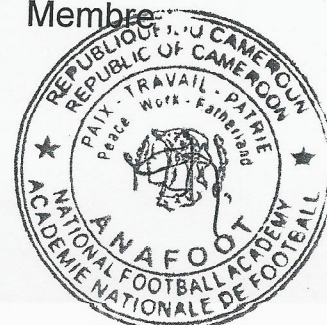
Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Membre ;

Madame MBIA, Epse SAN SI,

Représentante du Ministère des Enseignements Secondaires

Membre ;



Messieurs :

KALKABA MALBOUM Hamad

Représentant du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun Membre ;

HAPPI Dieudonné

Représentant de la FECAFOOT Membre ;

ENOW NGACHU,

Directeur Général de l'ANAFOOT Rapporteur ;

MINDJEME Jules Eloy,

Directeur Général Adjoint de l'ANAFOOT Assistant du Rapporteur ;

Ont également participé aux travaux :

Messieurs :

METO'O METO'O Timothée Paul, CFS auprès de l'ANAFOOT, Invité ;

GUEM Charles, Agent Comptable auprès de l'ANAFOOT, Invité ;

TIAGUE Germain, Expert Invité ;



I

PROPOS LIMINAIRE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vérification du quorum
- Adoption de l'ordre du jour



10 h 10 mn : début de la séance

M. Le Président.- Madame et Messieurs les Administrateurs, Monsieur le Directeur Général de l'ANAFOOT, Chers invités, Mesdames et Messieurs les journalistes, de prime abord, j'ai et nous avons une pensée pour ces personnalités du football qui nous ont quittées. Je pense spécialement à cette icône des Lions indomptables, l'un des héros du Mondial 1990, Benjamin MASSING. Et pour cela, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence)

Merci.

Quel honneur pour moi de présider cette deuxième Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football, principalement consacrée à l'examen du budget de l'année 2018.

A cette occasion, qu'il me soit permis de vous souhaiter la bienvenue en cette salle des Conférences du Stade Omnisports, AHMADOU Ahidjo de Yaoundé. Particulièrement à Madame MBIA Bernadette épouse SANZI, nouvel administrateur. Recevez mes hommages Madame.

Je tiens enfin à saluer les journalistes ici présents, qui nous ont accompagnés lors de toutes nos activités. Ils s'inscrivent ainsi comme des partenaires sûrs dans la vulgarisation des missions de l'ANAFOOT.

Permettez-moi Mesdames et Messieurs, de vous signaler combien ces trois derniers mois ont été importants pour l'ANAFOOT, avec notamment la création des pôles de formation dans les dix (10) Régions du Cameroun et la nomination des responsables à la tête de chacun.

La création d'un Centre de Formation National à Yaoundé qui aura pour vocation la formation des 50 meilleurs jeunes joueurs issus des pôles régionaux dont 25 filles et 25 garçons.

Ces trois derniers mois ont été marqués disais-je, par :

- La Tenue de la première Session du Conseil des Etudes dont le but était la validation des contenus des programmes de formation ;
- La Tournée de prise de contact et la définition du cadre d'implantation de l'ANAFOOT avec les autorités administratives et les responsables des dix pôles régionaux, en vue du démarrage effectif des activités de l'ANAFOOT dans les Chefs-lieux des Régions. J'ai d'ailleurs été personnellement à la tête de certaines délégations.



Bien plus, dans la perspective du lancement des activités de détection et de formation des joueurs âgés de moins de 13 ans, un séminaire de recyclage et de renforcement des capacités des responsables des pôles régionaux s'est tenu ici à Yaoundé du 7 au 11 décembre dernier.

C'est le couronnement intense du travail accompli par tous les responsables et la confirmation que l'avenir du football camerounais, des sélections nationales et des clubs dépend en grande partie, de nous.

Madame et Messieurs les Administrateurs, Chers Invités, Revenant aux travaux de notre deuxième Session, il convient de vous rappeler que celle-ci est consacrée à :

- L'Examen et l'adoption du Budget de l'année 2018;
- L'Examen et l'adoption des projets de textes relatifs à l'article 43 du décret n°2016 /220 du 08 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale de Football à savoir :
 - L'organisation du Centre de Formation ;
 - Le régime des études et conditions d'admission au Centre de Formation ;
 - Le Règlement Intérieur du Centre de Formation.
- L'Examen et l'adoption du Cadre organique de l'ANAFoot.

Je souhaite que ces travaux se déroulent dans un esprit de convivialité, de construction et d'efficacité. Je sais compter sur vos apports déterminants tant individuels que collectifs, afin qu'aux termes de nos échanges, l'ANAFoot soit dotée d'un budget pouvant amplement contribuer au bon décollage de cette Structure en général et du Centre National à Yaoundé, dont la rentrée scolaire en régime internat est prévue en septembre 2018.

Madame et Messieurs les Administrateurs, Chers Invités, au sortir de ces travaux, la première tâche à laquelle nous devons nous atteler est la détection des premiers pensionnaires des pôles de formation dans les dix (10) Régions du Cameroun. Cela sera possible grâce à un budget conquérant.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la deuxième Session du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football.

Vive l'Académie Nationale de Football, vive le Cameroun et son Illustre Chef, Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention
(Applaudissements)



Ceci étant, nous avons vérifié le quorum. Tout le monde est déjà là, sauf les Représentants de la Présidence de la République et de la FECAFOOT qui sont en retard.

Donc nous pouvons véritablement travailler sans ambages.

Le projet d'ordre du jour prévoit :

1. Propos liminaire du Président du Conseil d'Administration :
 - Vérification du quorum,
 - Adoption de l'ordre du jour ;
2. Exposé du Directeur Général ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la première session ordinaire du Conseil d'Administration ;
4. Examen et adoption du budget de l'année 2018 ;
5. Examen et adoption des projets de textes relatifs à l'article 43 du Décret N°2016/220 du 08 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale de Football :
 - a. Organisation du Centre de Formation,
 - b. Régime des études et conditions d'admission au Centre de Formation,
 - c. Règlement Intérieur du Centre de Formation ;
6. Examen et adoption du cadre organique de l'ANAFoot ;
7. Divers.

J'espère que nous n'avons rien oublié ? Si vous avez des observations ou des remarques, vous pouvez le faire savoir.

M. MEVOUA.- Monsieur le Président merci de me passer la parole. Je voudrais m'interroger à haute voix ; parce que le MINFI avait saisi diverses Administrations pour leur demander de conduire une opération de mise en conformité des textes des EPA, placés sous son autorité, avec la Loi de 2017. Je ne sais pas si une telle démarche a été entreprise par l'ANAFoot ?

Si tel est le cas, je voudrais suggérer que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la présente session. Et si d'aventure cette correspondance est parvenue à l'ANAFoot, je voudrais davantage suggérer qu'une équipe soit mise en place pour procéder à cette mise en conformité éventuelle, pour permettre au Président du Conseil d'Administration de transmettre le document à la tutelle.



M. Le Directeur Général.- Merci de m'avoir passé la parole. Je pense que nous n'avons pas reçu le courrier, mais nous avons déjà anticipé sur ce dossier. Nous en avons tenu compte. Je pense que l'observation est pertinente. On peut voir si nous n'avons pas omis quelque chose.

M. Le Président.- Est-ce que vous avez ce Décret ? Nous pouvons donc inscrire ce sujet à l'ordre du jour. Y-a-t-il autre chose ?

Nous adoptons donc l'ordre du jour, en intégrant le point nouvellement proposé par le Représentant du MINEPAT.

RESOLUTION : sur l'ordre du jour

Après examen, le Conseil d'Administration modifie l'ordre du jour et l'adopte ainsi qu'il suit :

1. **Propos liminaire du Président du Conseil d'Administration :**
 - Vérification du quorum,
 - Adoption de l'ordre du jour ;
2. **Exposé du Directeur Général ;**
3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la première Session Ordinaire du Conseil d'Administration ;**
4. **Examen et adoption du budget de l'année 2018 ;**
5. **Examen et adoption des projets de textes relatifs à l'article 43 du Décret N°2016/220 du 08 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale de Football :**
 - a. **Organisation du Centre de Formation,**
 - b. **Régime des études et conditions d'admission au Centre de Formation,**
 - c. **Règlement Intérieur du Centre de Formation ;**
6. **Examen et adoption du cadre organique de l'ANAFoot ;**
7. **Mise en conformité des textes de l'ANAFoot avec la Loi de 2017 ;**
8. **Divers.**



II

EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL



M. Le Président.- Monsieur le Directeur Général vous avez la parole, pour présenter votre exposé.

M. Le Directeur Général.- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football, Madame et Messieurs les Administrateurs de l'Académie Nationale de Football, Chers Invités, je suis honoré de prendre la parole à la suite de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, à l'occasion de la deuxième Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football.

Permettez-moi de vous adresser mes chaleureuses salutations et de vous souhaiter la bienvenue dans la salle des Conférences du Stade omnisports AHMADOU Ahidjo de Yaoundé.

Comme vous le savez bien, la deuxième Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football à laquelle nous prenons part ce jour porte sur :

- L'Examen et l'adoption du budget de l'année 2018 ;
- L'Examen et l'adoption des projets de textes relatifs à l'article 43 du décret N°2016/220 du 08 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale de Football :
 - a. Organisation du Centre de Formation,
 - b. Régime des études et conditions d'admission au Centre de Formation,
 - c. Règlement Intérieur du Centre de Formation ;
- L'Examen et l'adoption du cadre organique de l'ANAFoot.

Avant de faire une présentation succincte desdits documents, permettez-moi de relever qu'ils ont été élaborés avec la collaboration des Divisions compétentes. Un comité Scientifique que j'ai personnellement présidé a procédé à la relecture de ces textes et a apporté des améliorations y afférentes.

S'agissant des Finances, compte tenu du fait qu'aucune ligne budgétaire relative à l'investissement n'a été accordée à l'ANAFoot, nous sollicitons du Conseil d'Administration qu'il prenne une résolution permettant au Directeur Général de solliciter, auprès du Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à travers le Ministre des Sports et de l'Education Physique un appui pour les besoins d'investissements au cours de l'exercice



Au sujet de l'article 43 du Décret N°2016/220 du 08 avril 2016, portant organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale de Football, à la faveur de la tenue de la première Session Ordinaire du Conseil d'Administration, il nous avait été recommandé d'élaborer les textes relatifs audit article. A ce sujet, nous avons élaboré trois textes à savoir :

- Le texte portant organisation du Centre de Formation de l'Académie ;
- Le texte portant régime des études et conditions d'admission au Centre de Formation de l'Académie ;
- Le Règlement Intérieur du Centre de Formation de l'Académie.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football, Madame et Messieurs les Administrateurs de l'Académie Nationale de Football, Chers Invités, en marge de tout ce qui a été dit précédemment, nous avons mené un certain nombre d'activités depuis le dernier Conseil d'Administration dont la tenue, le mercredi 8 novembre 2017, de la première session du Conseil des Etudes de l'Académie Nationale de Football. L'ordre du jour portait essentiellement sur la validation des contenus des programmes de formation du staff technique et des jeunes footballeurs dans les pôles. Les travaux dudit Conseil ont été sanctionnés par la validation des documents ci-après :

- Contenu des programmes de formation U13 ;
- Exemplaires de tous les documents administratifs et pédagogiques liés à la détection, au suivi et à l'évaluation des jeunes footballeurs dans les pôles ;
- Contenu des programmes du séminaire de renforcement des capacités des Educateurs ;
- Contenu des programmes du séminaire de renforcement des capacités du personnel médical et paramédical.

Bien plus, dans la perspective du lancement des activités de détection des jeunes footballeurs, potentiels candidats à l'entrée de l'une des représentations régionales de l'ANAFoot, des équipes opérationnelles dont j'ai fait partie ont effectué une mission de prise de contact et de définition du cadre d'implémentation de l'ANAFoot avec les autorités administratives et les responsables des pôles dans les dix Régions.

Ladite mission s'est déroulée du 19 novembre au 05 décembre 2017. Elle visait non seulement à présenter des missions assignées à l'ANAFoot dans son décret de création et les responsables de pôles, mais aussi à faire un plaidoyer auprès des autorités administratives pour la mise à la disposition des



responsables des pôles, des locaux devant abriter les services régionaux de l'ANAFOOT, de même que des terrains d'entraînements pour la formation de jeunes footballeurs.

A l'issue de cette mission, les autorités administratives ont promis une franche collaboration avec l'ANAFOOT, et ont pour certains, instruit aux responsables du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, la dotation de locaux sollicités par l'ANAFOOT.

Par ailleurs, un séminaire dénommé « Séminaire de recyclage et de renforcement des capacités des responsables des pôles régionaux de l'ANAFOOT » a été organisé du 7 au 11 décembre 2017 au stade Omnisport Ahmadou Ahidjo. En marge des cours théoriques, des exercices pratiques ont été suivis par le Cabinet CST Consulting, chargé de conduire la formation avec la Division de la Formation aux Métiers Liés au Football.

Permettez-moi de mentionner que, depuis le 18 décembre dernier, et ce, jusqu'au 28 janvier 2018, dans les dix pôles régionaux, les responsables s'attèleront à l'enregistrement des candidats à l'ANAFOOT. Pendant la même période, des détectations seront organisées dans tout le Cameroun. Un comité de détection composé d'Experts a été créé pour descendre sur le terrain afin de sélectionner 50 jeunes footballeurs par pôles dont 25 garçons et 25 filles, un total de 500 jeunes joueurs (250 filles et 250 garçons).

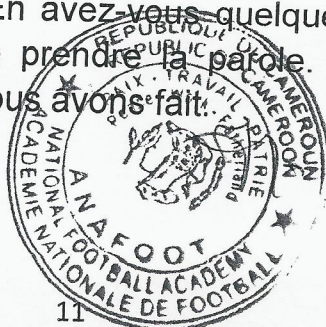
Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football, Madame et Messieurs les Administrateurs de l'Académie Nationale de Football, Chers Invités, voilà en quelques lignes, le condensé des projets de budget et de textes qui vous ont été soumis pour examen et adoption.

Restant convaincu qu'ensemble et grâce à l'esprit d'ouverture et de coopération dont nous ferons montre, nous parviendrons à trouver le meilleur, pour la bonne marche de notre Académie.

Bonne suite des travaux. Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

M. Le Président.- Merci Monsieur le Directeur Général. Vous avez suivi le rapport ; il contient tout ce que nous avons fait depuis notre séparation.

Ce rapport vous interpelle t-il ? En avez-vous quelque chose à ajouter ou à soustraire ? C'est le moment de prendre la parole. Je peux dire qu'il est complet, pour tout le travail que nous avons fait.

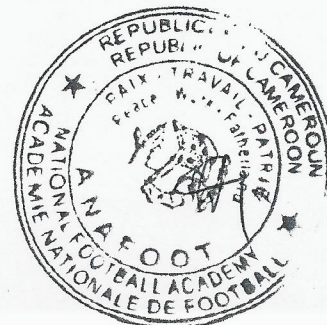


Y-a-t-il des interventions ? Sinon Monsieur le Directeur Général je vous encourage. Ne perdez pas d'énergie. Il faut qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de notre mandat, pour pouvoir transmettre la balle à nos remplaçants afin qu'ils continuent à travailler dans la même direction que l'équipe actuelle.

Je vous remercie



III
LECTURE ET ADOPTION
DU PROCES-VERBAL DE LA 1^{ère} SESSION
TENUE LE 16 AOUT 2017



M. Le Président.- Je vous passe la parole ; si chacun de vous se reconnaît à travers ce procès-verbal, s'il n'y a pas de propos déformés ou des ajouts.

M. KALKABA MALBOUM.- Monsieur le Président, ce n'est pas une question ou un point spécifique. Nous avons tous reçu ce document, longtemps à l'avance. J'en profite pour féliciter la Direction Générale pour la qualité de son travail. Non seulement elle nous transmet les documents à temps, mais elle nous rappelle un certain nombre d'obligations qui sont les nôtres.

Moi j'ai lu dans les grandes lignes, nous n'avons pas de remarque. Si nous n'avons pas envoyé de remarque, cela signifie que nous n'avons pas grand chose à dire. Nous devons simplement l'adopter.

M. Le Président.- Monsieur le Président du Comité Olympique, c'est notre devoir de procéder ainsi.

M. MEVOUA.- Merci Monsieur le Président de me passer la parole. Je m'associe aux observations du Président KALKABA, pour relever la qualité du document qui ne laisse pas beaucoup de place à la critique.

Je voudrais juste relever une petite observation de forme, à la page 1, sur la dénomination de mon Ministère, au lieu de « Ministère de l'Economie, du Plan... », lire Ministère de l'Economie, de la Planification...».

M. HAPPI.- Monsieur le Président je vous remercie. Je n'ai pas d'observation à faire, relativement au document qui est, comme l'ont dit mes prédécesseurs, merveilleusement bien élaboré.

Par ailleurs, je voulais simplement indiquer qu'aucune aide n'est prévue par la FECAFOOT, mais nous avons décidé d'allouer à l'ANAFOOT une aide financière de 2 millions, sur la base de la demande qui nous avait été adressée. Cette somme sera versée dès le retour du Secrétaire Général qui est en mission au Caire. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Le Président.- C'est une information qui n'entre pas dans le point examiné présentement.

M. HAPPI.- Je m'en excuse, Monsieur le Président.

M. HAROUNA.- Merci Monsieur le Président. Comme nous sommes sur les généralités relativement à ce Procès-verbal, j'ai pu y relever quelques coquilles.



Page 38 :

Au 4^{ème} paragraphe, au lieu de «...peut prétendre être leadeur... », lire «...peut prétendre être leader...».

Au 6^{ème} paragraphe, au lieu de «...donner vos coordonnées...», lire «...donner vos coordonnées...»

Sur le fond, c'est un travail assez appréciable qui a été fait.

Une autre observation porte sur la signature du document qui se fait, normalement, après son adoption par le Conseil d'Administration.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Ce que je retiens de ce procès-verbal, c'est qu'il est bien élaboré. Il n'y a pas de remarque de fond. Il y a juste de petites coquilles et nous allons les corriger. Le Directeur Général a pris note de ce que vous venez de dire. Je peux me permettre de dire que nous avons adopté ce procès-verbal.

Avant cela, je voudrais remercier le Président du Comité de Normalisation de la FECAFOOT pour ce grand don qu'il vient de nous annoncer. Nous en ferons bon usage. Tout comme le Président du Comité Olympique qui nous a envoyé le matériel, conformément à la demande que nous avons formulée au cours de la première Session. Nous disons merci. Cela ne s'est pas fait attendre. C'est en tant qu'Institution ; mais individuellement vous pouvez également vous manifester.

M. KALKABA.- Je suis content d'être en face du Président du Comité de normalisation de la FECAFOOT. J'estime que les produits de l'Académie vont jouer un rôle important dans l'existence de la FECAFOOT. Par conséquent, il doit donc donner plus, même 20 millions.

M. HAPPI.- Monsieur le Président, pour une demande formulée avec autant d'élégance, on ne peut y rester sourd. Quelque chose sera fait.

(Applaudissements)

Mme. MBIA.- Dans le même sens, je voudrais signaler qu'une demande avait été adressée au MINESEC par la Direction Générale. Cette dernière souhaitait la mise à disposition de l'ANAFOOT de certaines infrastructures sportives des Etablissements scolaires. Je pense que le MINESEC a répondu favorablement à cette demande. Une lettre a été envoyée au Directeur Général et ensuite



aux collaborateurs du MINESEC dans les Etablissements scolaires, pour que cette mise à disposition soit effective.

M. Le Président.- Avez-vous reçu ce document ?

M. Le Directeur Général.- Nous l'avons effectivement reçu.

M. Le Président.- Merci Madame. Nous ferons une lettre officielle. Mais en attendant que la lettre arrive, soyez notre porte parole auprès du MINESEC, pour lui dire que nous apprécions cet apport.

Y a-t-il encore une autre préoccupation ?

Nous avons donc adopté le Procès-verbal de notre première Session.

RESOLUTION : sur le procès-verbal de la 1^{ère} Session

Après examen, sous réserve des corrections faites, le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal de la première Session tenue le 16 août 2017.



IV
EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET 2018



M. Le Président.- Nous passons maintenant à l'examen du budget de l'année 2018. Vous avez reçu le document relatif à ce projet de budget 2018. Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole pour nous en donner la synthèse.

M. Le Directeur Général.- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football, Madame et Messieurs les Administrateurs de l'Académie Nationale de Football, Chers Invités, s'agissant du budget, pour le compte de l'exercice 2018, d'un montant d'un milliard quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante mille (1.082.750.000) francs CFA, il a été élaboré par les Experts au cours de plusieurs réunions que j'ai personnellement présidées.

C'est un budget dont les recettes propres de l'ANAFoot sont évaluées à cent quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante mille (182.750.000) FCFA et les subventions de l'Etat sont de l'ordre de neuf cent millions (900 000.000) FCFA. Il importe de relever que lesdites recettes seront issues de :

- Frais d'inscription et d'achat des Kits des pensionnaires des pôles régionaux ;
- Frais liés à la formation des métiers liés au football ;
- Frais de scolarité et d'achat des kits dans le Centre de Formation de l'Académie ;
- Frais d'achat de kits des encadreurs des pôles régionaux ;
- Frais d'achat de kits des encadreurs du Centre de Formation et autres produits de prestations fournies.

La subvention de l'Etat servira à l'organisation des formations liées au football, la formation des pensionnaires dans les pôles et au Centre de Formation de l'Académie, le paiement des salaires, la mise en place d'un cadre de travail adéquat et l'amélioration de la gouvernance de manière générale.

Il faut néanmoins relever que ce budget ne peut pas nous permettre de recruter le personnel dont nous avons besoin.

Merci de votre aimable attention.

M. Le Président.- Merci Monsieur le Directeur Général. En un mot, il vous a fait l'économie du texte. Il nous a dit comment nous pouvons obtenir cette somme de 1 082 750 000 FCFA. Il y a 900 millions que le Gouvernement doit donner et 182 750 000 FCFA de recettes propres.



Il est dit comment nous pouvons procéder pour que nous obtenions un milliard 82 millions, à travers les inscriptions soit des stagiaires, soit des gens qui viennent pour d'autres formations. Tout ceci doit faire 400 millions.

Quand on fait le total, tout cela est apparemment insuffisant. Il revient donc à la Direction Générale de l'ANAFoot de voir comment gérer, ne serait-ce que le recrutement du personnel ; puisque cet argent ne nous permet pas d'avoir tous les équipements annoncés ici.

Mais, si cela ne vient pas, contentons nous de ce que nous avons. Il ne faut pas que l'ANAFoot soit étranglée soit par les revendications intempestives ou autres troubles.

M. OUMAROU TADO.- Merci beaucoup Monsieur le Président. Je voudrais déjà remercier la Direction Générale pour les documents qui nous ont été transmis longtemps à l'avance. Cela nous a permis de travailler à temps. Il faudrait que la Direction Générale nous rassure qu'elle a déjà reçu la notification du MINFI relative à la subvention de 900 millions. Comme le Représentant du MINFI est là, je crois qu'il peut nous rassurer que nous aurons ces 900 millions.

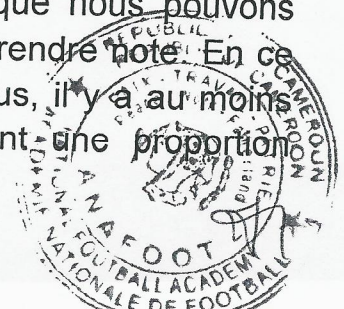
Maintenant, il a évoqué le manque d'investissements. Le MINEPAT étant là, nous avons eu des correspondances qui circulent que l'ANAFoot a déjà un bâtiment. S'il faut qu'il s'installe quelque part, il faut un minimum d'investissements. Il est peut-être bon que le MINEPAT puisse nous aider pour qu'on trouve quand même un minimum de fonds pour l'investissement à l'ANAFoot.

Troisièmement, Monsieur le Président, par rapport à ce problème de personnels que le budget ne peut pas prendre en compte, sachant qu'il y a plusieurs départements ministériels qui sont représentés à ce Conseil, comme le MINSEP, le MINESEC, le MINJEC et autres, qui ont du personnel spécialisé, je voudrais suggérer que l'ANAFoot puisse également solliciter auprès de ces Ministères le personnel dont il a besoin. Voilà un peu une porte de sortie pour gérer en partie ce problème de personnels.

M. Le Président.- Ils vont donc émarger au compte de leur ministère ?

M. OUMAROU TADO.- C'est ce que je suggère.

M. Le Président.- Nous en tiendrons compte. Tout ce que nous pouvons demander aux Représentants de ces Ministères c'est de prendre note. En ce qui concerne le personnel, je crois que sur les 300 attendus, il y a au moins 200 qui relèvent du domaine du Sport. Les autres sont une proportion



négligeable. Mais la plus grande partie c'est le personnel qui se rapporte à la technique du Sport. Je crois que la meilleure façon c'est de donner des instructions pour veiller à ce que les recrutements soient étalés tout au long de notre existence ; que la Direction Générale recrute en fonction des disponibilités que nous avons dans le budget.

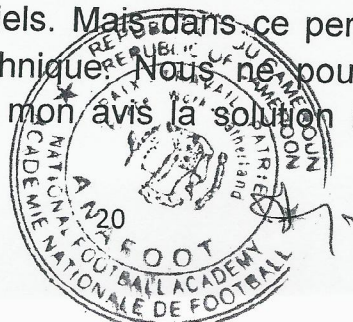
M. Le Directeur Général.- Merci beaucoup. A la suite du Président, je voudrais dire que le Décret est bien clair. Lorsque nous prenons un fonctionnaire, il est entièrement à la disposition de l'ANAFoot ; ça devient donc un peu compliqué.

M. KALKABA.- Monsieur le Président, je voudrais simplement relever deux faits qui concernent cet Organisme que nous sommes en train de mettre en place. Il y a deux volontés politiques qui se rencontrent sur cette Institution ; la première c'est l'annonce du Président de la République à la jeunesse du Cameroun, parce qu'elle constitue le creuset de tout ce que le football a fait dans notre pays.

Pour la deuxième volonté, nous sommes en train de préparer la coupe d'Afrique des Nations. Il faut bien qu'au sortir de cet événement il y ait un héritage. Je pense que l'Etat a les moyens pour que l'ANAFoot rencontre ces deux volontés. Il faut que nous le disions à ceux qui prennent les décisions. Ce n'est pas une organisation privée. Il faut que nous soyons réalistes et que ceux qui prennent les décisions mettent en avant ces deux volontés du Président de la République.

M. Le Président.- D'abord s'agissant de la coupe d'Afrique des Nations, ceux qui sont en train de construire les stades sont connus. Par ailleurs, l'héritage de la CAN ne dépend pas de nous. Nous avons encore les garçons de 13 ans. Mais nous serons opérationnels dans quatre ans. Pour le moment, ce que vous dites est vrai, l'espoir repose sur nous pour l'avenir. Mais pour la CAN dans un an et demi je ne sais pas ce que nous pouvons donner à cette organisation. Au niveau de l'Assemblée Nationale. Ils ont tenu compte de tout ce que vous venez de dire pour la construction des stades. L'ANAFoot ne peut pas s'immiscer dans ces affaires. Mais nous devons projeter notre action sur ce que nous sommes en train de faire. Il faut recruter les jeunes de moins de 13 ans et les former.

Il y a 300 personnes à recruter. La suggestion qui a été faite est de solliciter certains départements ministériels. Mais dans ce personnel, il y a au moins 280 qui sont du domaine technique. Nous ne pouvons pas les avoir au MINESEC ou au MINEPAT. A mon avis la solution idoine c'est de faire en



sorte que le Directeur Général, en tenant compte des objectifs, puisse recruter les gens en fonction de nos besoins. Nous allons tout faire, et donner des instructions au Directeur Général pour faire en sorte que les recrutements tiennent compte de nos possibilités financières, et progressivement nous allons compléter les vides avec le temps.

M. KOUEKAM.- Merci Monsieur le Président de me passer la parole. Je m'en voudrais de ne pas féliciter la Direction Générale, pour la qualité des documents et pour le temps qui nous a permis de les visiter. Je prends la parole pour rassurer le Directeur Général et dire qu'il existe des dispositions pratiques qui nous permettent de prendre ce personnel. Nous pouvons le faire au moins pour un exercice budgétaire, puisqu'il est déjà budgétisé dans nos Administrations respectives.

Maintenant je voudrais ouvrir une piste, celle que nous empruntons au MINEFOP. Puisque l'Etat n'arrive pas à construire les structures de formation professionnelle, nous avons ouvert une piste avec la coopération des partenaires. Si nous n'ouvrons pas la brèche des partenariats, nous ne pourrions pas travailler aisément.

J'ai aussi regardé le projet de budget. Parlant des recettes budgétaires, nous avons parlé des frais de kits de formation. J'espère que les Experts ont pensé qu'il y a d'abord une production qui comprend un certain nombre de dépenses. En gros, Monsieur le Président, voilà quelques points que je voudrais partager avec vous.

M. Le Président.- Pour le premier point, il échappe à notre compétence. Nous allons écrire aux différents Ministères.

M. KOUEKAM.- Par expérience, nous allons vers les partenariats, nous les identifions et discutons avec eux. Nous voyons donc ce qu'ils nous proposent ; et c'est en ce moment que nous sollicitons l'accord de la hiérarchie en présentant l'ensemble des dossiers pour dire voilà tel partenariat que nous avons sous la main ; voilà les discussions que nous avons eues, et qui nous permettent d'obtenir ceci ou cela. En ce moment nous pouvons donc envoyer le dossier au MINEPAT.

M. Le Président.- Mais pour avoir les partenaires ici ce n'est pas facile ; compte tenu du fait qu'il s'agit uniquement de football. Il faut qu'on soit réaliste, mais on ne manquera pas de le faire.



M. MAMAT BOUKAR.- Merci Monsieur le Président. Comme mes prédécesseurs ont déjà exprimé ce que je souhaitais, je voudrais quand même que les deux chapitres soient complétés par un chapitre sur l'investissement, parce qu'au cours de l'année, tout ce qui est dit peut être enclenché. On doit prévoir l'investissement. Il s'agit quand même de prendre en charge la jeunesse, comme l'Administrateur KALKABA a parlé de la volonté politique. Il s'impose à nous dès lors de les orienter vers les performances meilleures. Nous ne pouvons pas négliger un volet. A partir de septembre, pour les internes, il faut déjà qu'on ait prévu ce qu'il y a à faire en termes d'investissements. Il faut prendre au sérieux cet autre volet dans le budget présenté.

M. Le Président.- C'est prévu dans le budget. L'internat de 50 places à Yaoundé. Monsieur le Directeur Général prenez bonne note.

M. MEVOUA.- Merci Monsieur le Président de me passer la parole. En réaction à l'intervention de Monsieur OUMAROU TADO, relativement à la possibilité de trouver à travers le MINEPAT un guichet supplémentaire de financements, notamment en matière d'investissements, je voudrais suggérer que l'ANAFoot se dote effectivement d'un programme d'investissements qui comporterait des projets suffisamment matures. Je vois d'ailleurs qu'il y a le Centre qui est déjà un axe d'investissements prioritaires, étant donné qu'il doit ouvrir en septembre 2018. De ce point de vue, c'est une préoccupation qui peut être portée. Mais nous disons qu'il faudrait disposer un porte feuille de projets travaillés avec maturité. Nous en rendrons compte. Je ne doute pas que le Président, par son entregent, puisse aussi aider à l'aboutissement de ces démarches.

M. KONGO ELANGA.- Je voudrais déjà aller dans le domaine technique, un peu plus en profondeur sur la forme et le fond du projet qui a été soumis à notre appréciation, pour présenter quelques observations.

Déjà, je joins ma voix aux suffrages des autres Administrateurs, pour apprécier la qualité des documents qui nous ont été présentés et les délais qui en ont permis un meilleur examen préalable, par rapport à la tenue de la présente session.

Je voudrais établir une petite concordance avec le plan d'actions. En fait, le Directeur Général, dans son propos liminaire, nous a dit que nous avons deux programmes ici à savoir les programmes 211 et 213.



On devrait donc avoir au total 16 actions. Dans le plan d'actions il n'y a pas de concordance avec le projet de budget. Il faudrait peut-être trouver une concordance entre ces informations qui se trouvent sur le plan d'actions et celles qui se trouvent sur le projet de budget.

Pour ce qui est du projet de budget proprement dit, le Directeur Général nous a présenté les recettes propres et les subventions. Peut-être dans cette présentation fallait-il aussi faire un petit point sur les recettes propres et un autre sur les subventions.

D'autre part, nous avons la colonne relative aux pourcentages qui est déjà renseignée à 100%. Je crois qu'il faudrait attendre le moment des résultats pour nous dire ce qui a été collecté.

Au programme support 213, je vois encore un sous-programme. Je ne sais pas si c'est une nouveauté ? En fait dans la terminologie du budget-programme je ne pense pas qu'on parle de sous-programme.

Au niveau de la page de garde, si vous voulez préciser les objectifs spécifiques, autant mieux les préciser pour toutes les actions.

Pour ce qui est du contenu des montants, dans la déclinaison par tâche ou par activité, je pense que nous sommes tous d'accord.

Voilà un peu ma contribution.

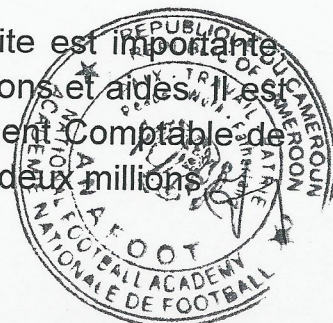
M. Le Président.- Ce qui nous préoccupe ici c'est l'adoption du budget. Votre intervention est très technique et valide. Je propose que vous puissiez recevoir les techniciens de l'ANAFoot dans votre bureau pour pouvoir leur donner toutes ces observations pour corrections.

Maintenant, est-ce que vous êtes d'accord sur le budget tel qu'il est présenté ? Nous ferons ces petites corrections après.

M. OUMAROU TADO.- Avec l'annonce du Président du Comité de normalisation de la FECAFOOT, est-ce qu'il ne serait pas mieux d'inscrire cette dotation de 2 millions dans le budget ?

En me retournant du côté du Représentant des Finances, est-ce qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir une ligne relative aux subventions éventuelles ?

M. L'Agent Comptable.- La suggestion qui vient d'être faite est importante parce qu'au cours de l'exercice 2018 on pourrait avoir les dons et aides. Il est donc important d'ouvrir cette rubrique pour permettre à l'Agent Comptable de comptabiliser lesdits dons. Moi je suggère qu'on intègre ces deux millions



M. TIAGUE.- Monsieur le Président, je voudrais dire que nous devons être un peu prudent. Car il y a les principes budgétaires ; notamment le principe de sincérité qui parle d'exactitude dans l'estimation des dépenses. En attendant que la FECAFOOT fasse la notification, il ne serait pas prudent d'en parler. A tout moment si les ressources arrivent, il y a des méthodes budgétaires pour pouvoir les intégrer dans le budget voté.

M. Le Président.- Voilà ce qui est clair.

M. HAROUNA.- Merci Monsieur le Président de me passer la parole. J'ai quelques incompréhensions en ce qui concerne l'absence du volet investissements dans le projet de budget. En fait, j'ai souvenance qu'au lendemain de notre première session, le Président nous avait fait parvenir un avant-projet de budget qui avait été acheminé au MINFI. Quand j'ai comparé les deux projets, le premier avant-projet qui était d'un montant de 24 milliards semblait mieux structuré, parce qu'il avait un volet investissements, un volet développement des infrastructures.

Ma préoccupation est celle de savoir ce qui s'est passé ? Les Responsables de l'ANAFoot n'ont-ils pas été associés dans l'élaboration du nouveau projet de budget, pour que ce programme soit perdu de vue ? L'ANAFoot est une jeune Structure qui a des besoins en investissements.

M. Le Président.- On nous a plutôt remis sur le droit chemin. On nous a fait comprendre que les investissements ne sont pas du ressort de l'ANAFoot. Ils relèvent de tout un Ministère, et nous nous sommes référés à ce Ministère. Nous avons écrit aux différents Ministères pour pouvoir leur dire de prendre en compte nos besoins en investissements.

M. L'Agent Comptable.- Sur le plan comptable, si nous n'ouvrons pas une ligne pour accepter les dons et legs, nous ne pourrions pas les recevoir en 2018. Nous devrions attendre 2019, ou tenir une session extraordinaire du Conseil d'Administration pour les prendre en compte.

M. Le Président.- En clair, il faut donc prévoir cette ligne.

M. TIAGUE.- Justement si on ouvre une ligne, on ne pourrait pas y mettre un montant. Or le MINFI devra valider ce que nous allons adopter et à cet effet il va solliciter un acte justificatif venant de la FECAFOOT.

Nous ne pouvons pas encore inscrire les ressources dont nous ne sommes pas sûrs de leur mobilisation. Je reste convaincu qu'au niveau du MINFI on ne pourrait pas l'adopter.



M. Le Président.- Nous créons donc cette ligne ; cependant nous n'y mettons pas de chiffre. Cela nous permet de recevoir les dons et legs.

M. KALKABA.- Moi je ne suis pas des Finances, mais je pense que nous sommes en train de faire des prévisions. Même avec le budget adopté, nous n'avons pas la certitude de faire rentrer cet argent.

Mme. MBIA.- Nous avons même déjà reçu des dons qu'il faut mettre dans cette ligne.

M. Le Président.- Nous étions tous d'accord. Nous créons une ligne qui va nous permettre de recevoir ces dons. Nous allons quantifier prochainement.

Nous disons donc que le budget est adopté sur le montant arrêté.

RESOLUTION : sur le budget programme 2018

Après examen et débats, suivi des observations, le Conseil d'Administration adopte le Budget-Programme de l'ANAFoot, au titre de l'exercice 2018.

Ce budget s'articule au tour de deux programmes ainsi qu'il suit :

Programme 1 : Encadrement du Mouvement Sportif : 416 200 000 FCFA.

Programme 2 : Gouvernance et Appui Institutionnel : 665 200 000 F CFA.

Ledit budget s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de : Un milliard quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante mille (1 082 750 000) FCEA



V

EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES PORTANT :

-Organisation du Centre de Formation ;

- Régime des études

et conditions d'admission au Centre de Formation ;

-Règlement Intérieur du Centre de Formation



M. Le Président.- Monsieur le Directeur Général vous avez la parole.

M. Le Directeur Général.- Monsieur le Président merci de m'avoir passé la parole. Le Président nous avait recommandé d'élaborer les textes relatifs à l'article 43 du Décret N°2016 /220 du 08 avril 2016.

Au sujet du texte portant organisation du Centre de Formation, il comporte trois chapitres, huit sections et quinze articles. Le premier chapitre s'intéresse aux dispositions générales, aux missions et à la dénomination. Le deuxième chapitre porte, quant à lui, sur l'organisation du Centre avec les missions assignées aux différents responsables. Les sections dudit document abordent les aspects liés à :

- L'encadrement technique ;
- L'encadrement scolaire et éducatif ;
- L'encadrement médical ;
- L'intendance ;
- L'unité audiovisuelle, des archives et de la documentation ;
- L'unité d'entretien

Le chapitre trois s'attarde sur les dispositions finales, notamment la procédure à suivre pour la modification du présent texte.

Pour ce qui est du texte portant régime des études et conditions d'admission au centre de Formation, il s'organise autour de cinq chapitres, deux sections et treize articles. Le chapitre 1, portant dispositions générales indique également à qui s'applique le présent texte. Le chapitre 2 aborde les conditions d'entrée et le chapitre 3, le fonctionnement avec en relief la formation en football de haut niveau, l'enseignement classique et les diplômes obtenus. Le chapitre 4 est, quant à lui, consacré à la durée de la formation et le chapitre 5 aux dispositions finales régissant la modification du présent texte.

M. Le Président.- Vous avez suivi le projet de texte que la Direction Générale a préparé, pour assurer le fonctionnement du Centre. Est-ce que vous avez quelque chose à y ajouter ?

M. OUMAROU TADO.- Je voudrais intervenir pour pouvoir dire que ^{sur le} premier point mon inquiétude se situe au niveau de son titre. Le Centre de formation est désigné « l'Académie ». J'ai l'impression que la Structure elle-même est l'Académie et le Centre de formation s'appelle encore Académie.



Au niveau du régime des études, j'avais pensé à cette notion de demi-pensionnaire qui permettrait de prendre les footballeurs qui viennent seulement jouer, n'étant pas internes.

M. Le Directeur Général.- Relativement à la deuxième préoccupation, effectivement nous avons des auditeurs libres. A cet effet, nous avons prévu qu'ils vont payer un montant d'un million de francs pour les nationaux et deux millions pour les étrangers. Nous avons ouvert les brèches pour tout le monde.

Pour la première préoccupation portant sur la dénomination du Centre de formation, c'est une question pertinente, nous avons pris note.

M. MEVOUA.- Il y aurait effectivement confusion par rapport à la dénomination du Centre ; peut-être on réglerait ce problème en parlant tout simplement du « Centre » pour désigner le Centre de Formation. Voilà un peu comment on peut régler ce problème, pour éviter la confusion avec l'Académie comme Institution.

Je pense que les aménagements de forme peuvent se faire après, si vous en avez convenance. Par exemple à l'Article 1^{er}, il est toujours bon d'indiquer le texte sous lequel on applique le texte sous examen. Cela est également valable pour les autres textes. Ce travail de toilettage peut se faire après. Mais s'il y a des observations de fond qu'elles soient formulées.

M. Le Président.- C'est à prendre en considération.

M. KOUEKAM.- Le Centre s'occupe des jeunes, mais il y a les autres métiers pour lesquels nous pensions qu'ils pourraient financer la formation des jeunes. Je pense qu'on aurait dû les mentionner. Est-ce que ces formations se feront dans d'autres Centres ou dans le même Centre de Formation ?

M. Le Directeur Général.- C'est vrai que nous n'avons pas mentionné toutes nos formations. Elles vont se dérouler au Centre.

M. KOUEKAM.- Ma préoccupation est qu'on pense quand même qu'il y a d'autres formations.

M. Le Directeur Général Adjoint.- Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Pour apaiser cette inquiétude, dans notre conception, il est dit que le Centre s'occupe uniquement de la formation des jeunes footballeurs. Les formations aux autres métiers sont directement attachées à l'Académie centrale.

Le Centre va s'occuper uniquement de la formation des footballeurs et les autres formations seront faites à partir de l'Académie.



M. KOU EKAM.- Mon problème c'était qu'on y pense.

M. Le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, on peut donc adopter ces textes.

M. Le Directeur Général.- Pour ce qui est du Règlement Intérieur, il est structuré autour de vingt-cinq articles. On y compte les aspects liés aux :

- Inscriptions ;
- Formation en football de haut niveau ;
- Enseignements ;
- Evaluations ;
- Sorties et visites ;
- Utilisation des installations sportives ;
- Suivi médical ;
- Obligations et interdictions ;
- Sanctions ;
- Conseil de discipline ;
- Informations complémentaires ;
- Engagement des parents ;
- Assurances et responsabilité ainsi qu'au transfert.

Il importe de noter que, dans un souci d'équilibre budgétaire et de conformité, nous soumettons à votre attention, une résolution portant paiement des frais de kits au Centre de Formation de l'Académie d'un montant de cent mille FCFA pour tous les pensionnaires.

M. MAMAT BOUKAR.- Je voudrais m'interroger, si le projet de budget a aussi intégré ce plan.

M. HAPPI.- Relativement au Règlement Intérieur, sur les dispositions générales, à l'Article 2, alinéa 4, on parle «de l'appliquer» ; mais «appliquer» quoi ? Je ne comprends pas.

M. Le Directeur Général.- Appliquer le Règlement Intérieur.

M. HAPPI.- On devrait le préciser. Il en est de même pour la fiche de santé individuelle. On ne précise pas où est-ce qu'on la retrouve ou qui est-ce qui la délivre.

A l'Article 4, parlant de l'équipement d'entraînement obligatoire, on ne dit pas si c'est l'Académie qui en fournit ou si c'est l'étudiant.



A l'Article 7, alinéa 2, il faudrait peut-être qu'on précise qui donne l'autorisation de sortie. Il est toujours bon de faire la précision, pour la bonne application du texte.

Aux Articles 14 et 15, il faudrait qu'on mette sanction et non punition. Au lieu de « la chambre », dire « sa chambre ».

Par ailleurs, au lieu de parler « d'appareil de chauffage », dire « appareil de conditionnement de l'air ».

A l'Article 17, l'alinéa 1, on pourrait dire « à compter de la date de la découverte des faits ». Il en est de même du moment à partir duquel court le délai ; par exemple à compter de la tenue du Conseil de discipline.

On parle des parents qui participent à la formation. Je pense qu'on pourrait mettre « les parents ou tuteurs... »

Ce sont de petites choses de rien du tout qui ne touchent pas le fond du texte.

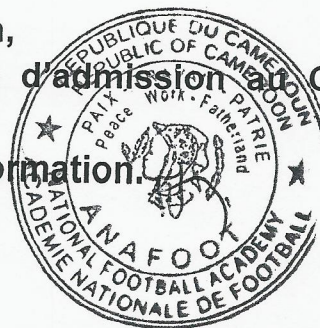
Voilà un peu la petite contribution que j'ai cru devoir apporter pour ce document.

M. Le Président.- Merci beaucoup d'être positif. Tout le monde est donc d'accord. Sous réserve des coquilles, nous pouvons donc considérer que ces documents sont adoptés.

RESOLUTION : sur les textes relatifs à l'article 43 du Décret N°2016/220

Après examen et débats, le Conseil d'Administration adopte les textes de l'ANAFoot relatifs à l'article 43 du Décret N°2016/220 du 08 avril 2016 portant sur :

- **L'Organisation du Centre de Formation,**
- **Le Régime des études et conditions d'admission du Centre de Formation,**
- **Le Règlement Intérieur du Centre de Formation.**



VI

EXAMEN ET ADOPTION DU CADRE ORGANIQUE



M. Le Président.- Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

M. Le Directeur Général.- Pour une certaine clarté dans le recrutement du personnel au sein de notre Structure, nous avons élaboré un cadre organique qui définit le profil des différents responsables à chaque poste de responsabilité.

Ce cadre indique que, l'ANAFoot, pour son fonctionnement optimal, a besoin de trois cent cinquante-huit (358) personnels soit cent cinquante (150) dans les services annexes et deux cent huit (208) dans les services centraux. Tous les profils dans les postes de responsabilité s'y trouvent.

M. Le Président.- S'il y a des interventions, nous les attendons.

M. Kouekam.- Une petite observation, on met souvent Secrétaire de Direction alors qu'un Président du Conseil d'Administration a plus besoin d'une Assistante de Direction. C'est-à-dire une personne qui fait aussi bien le travail de secrétariat que le travail de coordination et les autres tâches pour lesquelles le Président ne peut pas faire.

M. Le Président.- Nous prenons note. Autre intervention ?

Mme. MBIA.- Mon intervention concerne le poste de travail du Responsable éducatif et scolaire. Le profil requis a été déroulé ; et nous voyons que le niveau de qualification est le Baccalauréat ou l'équivalent. Nous pensons que ce niveau de qualification pourrait être amélioré. Nous pensons aux auditeurs libres des écoles normales, par exemple.

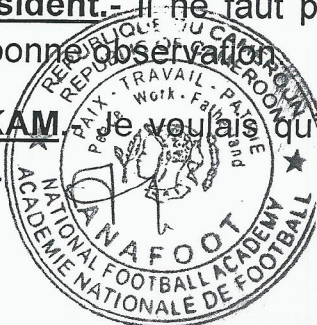
M. Le Président.- D'accord.

M. Harouna.- Je me suis interrogé sur les activités du Président du Conseil d'Administration, et à celles du Directeur Général, pour me poser la question de savoir pourquoi le législateur ne s'est pas référé aux attributions du Conseil d'Administration contenues dans le Décret de Création. Cette présentation me semble restrictive.

La même observation est valable pour le Directeur Général. Je suggère que pour ces activités, vous vous référiez à l'Article 18 alinéa 2, du Décret ; c'est plus spécifique et présentable.

M. Le Président.- Il ne faut pas qu'on soit en contradiction avec le Décret. C'est une bonne observation.

M. Kouekam. Je voulais qu'on parle de chargé de partenariat à la cellule des études.



M. Le Président.- Si personne ne sollicite la parole, nous pouvons donc adopter ce texte.

RESOLUTION : sur le cadre organique

Après examen, le Conseil d'Administration adopte le Cadre Organique de l'ANAFOOT, conformément au Décret N° 2016/220 du 08 avril 2016.

